

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURBACH LE BAS  
SEANCE DU 17 avril 2026  
**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BOURBACH LE BAS  
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 17 avril 2026**

Etaient présents :

Monsieur BIHLER Christophe, Maire ;  
Messieurs GENTZBITTEL Georges et BISCHOFF Claude,  
Mesdames JENN Sandrine et ULLRICH Marie-Laure ;  
Messieurs COLLE Valentin, CUNIN Thomas, MARCZAK Michel, RUIZ Sébastien et  
RICHARD Geoffrey ; Mesdames MEYER Martine, KUSTNER Claire, ROMINGER  
Laetitia, STEMPFEL Anna et WILLME WOLFARTH Sandra.

Absent excusé : Monsieur COLLE Valentin

A donné procuration : Monsieur COLLE Valentin à Monsieur CUNIN Thomas

**POINT N° 1 : Désignation du secrétaire de séance :**

Monsieur Claude BISCHOFF est nommé secrétaire de séance.  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et désigne Claude BISCHOFF.

**POINT N° 2 : Approbation du compte-rendu des séances précédentes :**

Les comptes-rendus des séances précédentes sont approuvés, à l'unanimité, sans modification.

**POINT N° 3 : Approbation du Compte Financier Unique 2025**

Mme JENN Sandrine, Adjointe au Maire chargée des Finances et du Budget, présente le Compte Financier Unique qui laisse apparaître les résultats suivants :

▪ **Section « Fonctionnement » :**

Résultat de l'exercice : excédent de :	94 603.59€
Part affectée à l'investissement :	44 242.07€
Résultat reporté de l'exercice 2024 : (excédent de)	44 242.07€

Résultat de clôture de la section de fonctionnement : excédent de :	94 603.59 €
---	-------------

▪ **Section « Investissement » :**

Résultat de l'exercice : excédent de :	136 851.70€
Résultat reporté de l'exercice 2024 :	- 8 170.20€

Excédent de clôture de la section investissement :	128 681.50€
--	-------------

**Excédent global :** **223 285.09 €**

Afin que le conseil municipal puisse délibérer sur la sincérité des comptes et approuver les résultats définitifs, M. le Maire quitte la salle.

Le conseil municipal désigne Mme Sandrine JENN, 1ère Adjointe au Maire, pour assurer la présidence de la séance relative à ce point.

**Aussi, sous la présidence de Mme Sandrine JENN, 1ère Adjointe au Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

---

**Etat de la dette au 31 décembre 2025 : 779 478.05€**  
(Soit 1 365.11€ par habitant)

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le Compte Financier Unique 2025**

– **Affectation du résultat**

Pas d'affectation de résultat

**POINT N° 4 : Budget Primitif 2026**

Le projet de budget primitif 2026 soumis à l'approbation du conseil municipal est présenté par Mme Sandrine JENN, Adjointe au Maire chargée des finances et du budget, selon le cadre budgétaire et comptable défini par l'instruction M57.

Une réunion de la commission des Finances s'est tenue en date du 17 avril 2026 et un avis favorable a été rendu. Aucune autre observation n'a été relevée lors de cette réunion.

Le projet de budget primitif pour l'année 2026 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme globale de 1 149 744.34 €, ventilée en section de fonctionnement pour 579 672.17 € et en section d'investissement pour 570 072.17 €.

**Section de fonctionnement : Dépenses :**

**Chapitre 011** - Charges à caractère général, regroupent l'ensemble des dépenses relatives à la gestion administrative.  
Ces dépenses globalisées s'élèvent à la somme de :

**164 100.00 €**

**Chapitre 012** : Charges de personnel, regroupe l'ensemble des rémunérations et des charges sociales liées aux charges d'emploi.  
Ces dépenses globalisées s'élèvent à :

**190 900.00 €**

<b>Chapitre 65</b> : Autres charges de gestion courante : indemnités des élus, aide sociale, service d'incendie, contribution aux organismes de regroupement, subventions versées aux associations :	<b>84 600.00 €</b>
<b>Chapitre 014</b> : Atténuation de charges	<b>4 500.00 €</b>
<b>Chapitre 66</b> : Charges financières : (intérêts des emprunts, escomptes sur ventes de bois) :	<b>30 000.00 €</b>
<b>Chapitre 67</b> : Charges exceptionnelles	<b>500.00 €</b>
<b>Chapitre 023</b> : Virement à la section d'investissement :	<b>105 072.17 €</b>
<b>Chapitre 022</b> : Dépenses imprévues :	<b>0.00 €</b>
<b>Chapitre 042</b> : Opérations d'ordre entre sections :	<b>0.00 €</b>
<b>Soit un total de :</b>	<b>579 672.17 €</b>

**Section de fonctionnement : Recettes**

<b>Chapitre 70</b> : Vente de produits et de services (coupe de bois, droits de chasse et de pêche, recouvrement frais de chauffage) :	<b>50 100.00 €</b>
<b>Chapitre 73</b> : Impôts et taxes :	<b>291 685.00 €</b>
<b>Chapitre 74</b> : Dotations et participations :	<b>111 583.58 €</b>
<b>Chapitre 75</b> : Autres produits de gestion courante :	<b>18 600.00 €</b>
<b>Chapitre 002</b> : Excédent antérieur reporté :	<b>94 603.59 €</b>
<b>Chapitre 013</b> : Atténuation de charges :	<b>2 100.00 €</b>
<b>Chapitre 77</b> : Produits exceptionnels :	<b>11 000.00 €</b>
<b>Soit un total de :</b>	<b>579 672.17 €</b>

**Section d'investissement : Dépenses :**

<b>Chapitre 001</b> : Solde d'exécution d'investissement reporté :	<b>0.00 €</b>
<b>Chapitre 20</b> : Immobilisations incorporelles :	<b>10 681.50 €</b>
<b>Chapitre 21</b> : Immobilisations corporelles :	<b>81 500.00 €</b>
<b>Chapitre 23</b> : Immobilisations en cours	<b>405 072.17 €</b>

<b>Chapitre 16</b> : Remboursement d'emprunts :	<b>70 000.00 €</b>
<b>Chapitre 041</b> : Transferts écritures	<b>2 818.50 €</b>
<b>Soit un total de :</b>	<b>570 072.17 €</b>

**Section d'investissement : Recettes**

<b>Chapitre 13</b> : Subventions d'investissement :	<b>123 995.00 €</b>
<b>Chapitre 10</b> : Dotations :	<b>209 505.00 €</b>
<b>Chapitre 16</b> : Emprunt et dettes assimilées :	<b>0.00 €</b>
<b>Chapitre 021</b> : Virement de la section de fonctionnement :	<b>105 072.17 €</b>
<b>Chapitre 024</b> : Mise en concession :	<b>0.00 €</b>
<b>Chapitre 040</b> : Opérations d'ordres :	<b>0.00 €</b>
<b>Chapitre 041</b> : Opérations patrimoniales :	<b>2 818.50 €</b>
<b>Chapitre 01</b> : Résultat reporté :	<b>128 681.50 €</b>
<b>Soit un total de :</b>	<b>570 072.17 €</b>

Le conseil municipal est informé qu'il pourra compléter ou adapter les inscriptions budgétaires aux décisions de gestion qu'il aura arrêtées (par des décisions modificatives)

Puis M. le Maire passe au vote à main levée du budget primitif 2026 qui est approuvé à l'unanimité tel que présenté.

**\*Subventions aux associations**

Il est proposé les attributions suivantes :

Associations	Subvention 2025 Pour Mémoire	Subvention 2026
RCSC	<b>500.00 €</b>	<b>370.00 €</b>
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
Amicale des Sapeurs Pompiers de Sentheim	<b>370.00€</b>	<b>370.00 €</b>
Amis de la Nature	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
Association de Pêche et de Pisciculture	<b>370.00 €</b>	<b>370.00 €</b>
SOLEN	<b>370.00 €</b>	<b>60.00 €</b>
GENERATION BURCKLE	<b>370.00 €</b>	<b>370.00 €</b>
LES ROBAS DES BOIS	<b>370.00 €</b>	<b>370.00 €</b>

APALIB	110.00 €	0.00 €
Club Vosgien Masevaux	110.00 €	110.00 €
Conseil de Fabrique	370.00 €	370.00 €
Les Trolls	55.00 €	55.00 €
La ligue contre le cancer	110.00 €	110.00 €
CARITAS Alsace	60.00 €	60.00 €
Restaurants du Cœur	60.00 €	60.00 €
Association des Œuvres Scolaires	252.50 €	252.50 €
ACCORD 68	55.00 €	55.00 €
La maison de la géologie Sentheim	110.00 €	0.00 €
ARTS MARTIAUX	0.00 €	0.00 €
Centre Socio Culturel du Pays	6 130.00 €	6 130.00 €

**10 142.50 €**

L'ensemble du conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution des subventions telle que présentée dans le tableau.

### **POINT N° 5 : Fixation des taux de la fiscalité locale 2026**

Mme JENN Sandrine, Adjointe au Maire chargée des Finances et du Budget, présente au conseil municipal l'état de notification des taux et bases d'imposition établi par les services fiscaux qui se présente comme suit :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : **22.75%**
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : **62.12 %**
- Taxe d'habitation : **6.20%**

Sur avis de Monsieur l'Inspecteur des Finances Publiques, il est suggéré d'augmenter les taux de fiscalité locale à hauteur de 10%.

Il est précisé qu'en 2018, sur recommandation de la Cour Régionale des Comptes il avait été procédé à une baisse de 5% des mêmes taux.

Pour rappel malgré cette augmentation, la commune se situe en dessous de la moyenne départementale.

Après en avoir discuté, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de voter les taux ainsi :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : **25.02%**
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : **68.33 %**.
- Taxe d'habitation : **6.82 %**

## **POINT N° 6 : Désignation des délégués de la commune dans les syndicats intercommunaux et organismes divers.**

\*Monsieur le Maire propose que les représentants des syndicats soient dorénavant les suivants suite aux nouvelles élections du 15 mars 2026 :

### **1. Communauté de Communes du Pays de Thann :**

Le Maire rappelle les nouvelles règles de représentativité de la commune au sein de la Communauté de Communes Thann Cernay.

Le Maire est d'office désigné Conseiller Communautaire et son 1<sup>er</sup> Adjoint est désigné suppléant.

Siègera donc au sein de la CCTC : Christophe BIHLER, Maire.

La suppléance sera assurée par Mme Marie-Laure ULLRICH 3<sup>ème</sup> Adjointe.

### **2. Syndicat Mixte Thann Cernay : désignation d'un délégué et d'un délégué suppléant :**

Le Maire rappelle que c'est la Communauté de Communes de Thann-Cernay qui désigne par délibération les délégués au SMTC, sur proposition du conseil municipal. Le Conseil Municipal propose Thomas CUNIN en tant que délégué titulaire et Claire KUSTNER en tant que déléguée suppléante, qui siégeront au SMTC à la CCTC.

### **3. Syndicat Départemental d'Electricité : désignation d'un délégué :**

Le Conseil Municipal désigne Christophe BIHLER en tant que délégué auprès du Syndicat Départemental d'Electricité.

### **4. Brigade Verte : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant :**

Le Conseil Municipal désigne Georges GENTZBITTEL en tant que délégué titulaire et Geoffrey RICHARD en tant que délégué suppléant.

### **5. Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant :**

Le Conseil Municipal désigne Michel MARCZAK en tant que délégué titulaire au sein du PNRBV et Sebastian RUIZ en tant que délégué suppléant.

### **6. Conseil d'Ecole :**

Le Conseil Municipal désigne Marie-Laure ULLRICH et Sandra WILLME WOLFARTH pour représenter la Commune au sein du Conseil d'Ecole, le Maire étant membre de droit.

### **7. Correspondant Défense :**

Le Conseil Municipal désigne Claude BISCHOFF dans le rôle de « correspondant défense ».

#### **8. Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Doller : désignation de deux délégués :**

Le Conseil Municipal désigne Georges GENTZBITTEL et Christophe BIHLER en tant que délégués au sein du SMABD.

#### **9. Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées au sein de la Communauté de Communes Thann/Cernay C.L.E.T.C**

Le Conseil Municipal désigne Michel MARCZAK et Sandrine JENN en tant que délégués au sein de la C.L.E.T.C.

#### **10. CNAS**

Le Conseil Municipal désigne Sandrine JENN en tant que déléguée élue et Sabine GUILBERT en tant que déléguée agent au sein du CNAS.

#### **11. ADHAUR**

Le Conseil Municipal désigne Laetitia ROMINGER en tant que déléguée au sein de l'Adauhr.

#### **12. Territoire Energie Alsace**

Le Conseil Municipal désigne Thomas CUNIN ET Claude BISCHOFF en tant que délégués au sein de Territoire Energie Alsace.

### **POINT N° 7 : Constitution des commissions communales**

#### **A) Commission communale des impôts directs :**

L'article 1650 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des Conseils Municipaux.

Cette commission, outre le Maire ou l'adjoint délégué, doit comprendre six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. Ceux-ci seront désignés par la Direction Générale des Impôts sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal. Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la Commune. D'autre part, lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 ha au minimum, un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être propriétaires de forêts.

Le Maire précise que cette commission intervient surtout en matière de fiscalité directe locale.

Le Conseil Municipal propose les personnes suivantes :

### - Commissaires titulaires :

NOM ET PRENOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE
MARCZAK Michel	16/05/1960	3B rue de la Notten 68290 BOURBACH LE BAS
BISCHOFF Claude	27/08/1959	1 rue des Charmilles 68290 BOURBACH LE BAS
GENTZBITTEL Georges	06/12/1952	16 rue de Roderen 68290 BOURBACH LE BAS
BIHLER Christophe (propriétaire forestier)	05/01/1968	26, rue de Roderen 68290 BOURBACH LE BAS
ULLRICH Marie-Laure	04/04/1965	6 rue de la Ferme 68290 BOURBACH LE BAS
ROMINGER Laëtitia	16/12/1977	20 rue de Roderen 68290 BOURBACH LE BAS
JENN Sandrine	09/09/1983	15 Rue Principale 68290 BOURBACH-LE-BAS
WEISS Marc	28/08/1943	Ferme 68290 BOURBACH-LE-BAS
WOLFARTH Jean-Pierre	06/11/1951	27 rue de Roderen 68290 BOURBACH LE BAS
BURCKEL Clément (propriétaire forestier)	19/02/1958	Chemin de la Steinmatt 68290 BOURBACH LE BAS
ZUSSY Lucille	04/12/1997	4 rue de la Chapelle 6880 RODEREN
KUBLER Roland	04/05/1942	19 rue Principale 68290 BOURBACH-LE-BAS

### - Commissaires suppléants :

NOM ET PRENOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE
CUNIN Thomas	07/07/1993	4 rue de Roderen 68290 BOURBACH LE BAS
ESSNER Jacques (propriétaire forestier)	16/01/1952	Cour des Seigneurs 68290 BOURBACH LE BAS
JENN Désiré	04/07/1946	46 rue Principale 68290 BOURBACH LE BAS
WILLME Francis	27/05/1951	7 rue de l'Ecole 68290 BOURBACH LE BAS
NIKLOWITZ Gilbert	13/08/1952	6 rue de l'Etang 68520 BURNHAUPT LE HAUT
STRUB Richard (propriétaire forestier)	10/07/1957	3 rue de Roderen 68290 BOURBACH LE BAS
ALGEYER Marc	09/12/1957	8 rue Betten 68290 BOURBACH LE BAS
COLLE Valentin	05/05/1996	Rue de la Hussmatt 68290 BOURBACH-LE-BAS
FELLMANN Max	02/10/1947	5 rue de l'Ours 68290 BOURBACH LE BAS
MEYER Martine	15/06/1969	4 rue de l'Eglise 68290 BOURBACH LE BAS
WOLFARTH Sandra	03/11/1979	2 rue des Jardins 68290 BOURBACH LE BAS
BRAND Gérald	31/07/1955	8 rue A. Wicky 68290 BOURBACH LE BAS

**B) Commission « Appel d’Offres » :**

Outre le Maire, la commission doit être composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants :

- **Membres titulaires :**

Ont été désignés :

<b>Christophe BIHLER</b>	Michel MARCZAK	Thomas CUNIN
--------------------------	----------------	--------------

- **Membres suppléants**

Ont été désignés :

<b>Marie-Laure ULLRICH</b>	Sandrine JENN	Claude BISCHOFF
----------------------------	---------------	-----------------

Monsieur le Maire rappelle que les membres suppléants peuvent assister à la commission même si les membres titulaires sont présents mais dans ce cas-là ils n’ont pas de voix délibératives.

**C) Commission révision de la liste électorale**

Madame Laetitia ROMINGER et Monsieur Sebastian RUIZ sont désignés membres de la commission de la révision de la liste électorale.

**D) Commissions Communales :**

Le conseil municipal décide de la création des commissions communales suivantes et procède à la désignation de ses membres, conformément aux dispositions de l’article L.2121-1 du CGCT qui stipule que : « Le conseil municipal peut décider à l’unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin », Monsieur le Maire propose un vote à main levée.

Des groupes de travail complémentaires seront peut-être amenés à se constituer par la suite.

- **Travaux – Urbanisme – Voirie - Environnement -Forêt :**

<b>Christophe BIHLER</b>	Claude BISCHOFF	Georges GENTZBITTEL	Michel MARCZAK
Geoffrey RICHARD	Thomas CUNIN	Claire KUSTNER	Laëtitia ROMINGER
Sebastian RUIZ			

- **Budget – Finances - Personnel :**

<b>Sandrine JENN</b>	Laëtitia ROMINGER	Claire KUSTNER	Valentin Colle
Marie-Laure Ullrich	Martine MEYER	Christophe BIHLER	Thomas CUNIN

- **Animation – Communication – Affaires scolaires et sociales :**

<b>Marie-Laure Ullrich</b>	Claude BISCHOFF	Sandra WILLME WOLFARTH	Christophe Bihler
Geoffrey RICHARD	Laëtitia ROMINGER	Martine MEYER	Sandrine JENN

**POINT N° 8 : Forêt Communale- Etat Prévisionnel des coupes 2027-  
Programme des travaux- Etat d'assiette.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état d'assiette martelage 2027 des coupes et le programme des travaux pour l'année 2026. Il précise que cet état est élaboré en application de l'aménagement forestier qui prévoit les parcelles à marteler annuellement et qu'ensuite, ces martelages seront reportés sur l'état prévisionnel des coupes de l'exercice 2026 qui sera soumis pour décision au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise que le programme des travaux a été passé en revue et qu'une partie des travaux a été retenue.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable**

- à l'état d'assiette martelage 2027
- Approuve l'état prévisionnel des coupes 2026
- Désapprouve le programme des travaux pour l'année 2026 en partie, tel que proposé par l'ONF, certains travaux seront exécutés selon l'opportunité des besoins liés à la conjoncture.

## **POINT N° 9 : Divers et communication.**

### **\*Commission consultative communale de Chasse**

Il convient de délibérer pour désigner les membres titulaires et suppléants de la commission communale de chasse, conformément à l'article L. 422-1 du Code de l'environnement.

Rôle de la commission communale de chasse

La commission communale de chasse joue un rôle clé dans :

- L'organisation et la régulation de la chasse sur le territoire communal, en lien avec les fédérations départementales des chasseurs.
- L'élaboration des plans de chasse et la gestion des espèces, en collaboration avec les acteurs locaux.
- La prévention des conflits liés à la chasse (sécurité, respect des propriétés privées, etc.).
- La concertation avec les autres usagers de la nature (agriculteurs, promeneurs, etc.).

Obligation de délibération

La désignation des membres (1 titulaire et 1 suppléant) doit faire l'objet d'une délibération en conseil municipal. Cette formalité est essentielle pour :

- Garantir la légalité des décisions prises par la commission.
- Assurer la transparence et la représentativité des acteurs locaux.

Je vous invite à vérifier que cette délibération a bien été inscrite à l'ordre du jour de votre prochain conseil municipal, ou à la programmer si ce n'est pas encore fait.

### CONSTITUTION DES COMMISSIONS CONSULTATIVE COMMUNALE DE LA CHASSE

Monsieur le Maire expose que la commission restera ouverte et sera toujours modifiables pendant la durée de la mandature. Le maire explique à l'assemblée les règles de fonctionnement de la commission, qui est appelé à émettre des avis et étudier les dossiers afin de pouvoir présenter une analyse approfondie au Conseil.

Monsieur le maire propose au Conseil de mettre en place la commission suivante :

- Commission consultative communale de la chasse

En préambule à la constitution des commissions, le maire précise le rôle principal qui sera dévolu à chacune de ces commissions :

- La composition et le rôle de la commission consultative communale de la chasse sont déterminés particulièrement par l'arrêté préfectoral portant cahier des charges de la chasse pour la période de 2024 à 2033.
- Elle comprend toutes sortes de personnalités qualifiées représentant l'ensemble des services concernés par la gestion cynégétique (services déconcentrés de l'agriculture et de la forêt, chasseurs, exploitants agricoles, propriétaires forestiers, ONF, lieutenant de louveterie ...).

### **\*Désignation des conseillers municipaux délégués**

Comme le précise l'article L 2122-18 du CGCT : *"Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du conseil*

***municipal.***

Il n'y a pas d'obligation de nommer des conseillers municipaux délégués dans un conseil municipal, **mais des conseillers délégués peuvent donc être nommés par arrêté du maire.** Ils ne font pas l'objet d'une élection, contrairement aux adjoints. **Et cette nomination peut intervenir à tout moment du mandat.**

**Monsieur le Maire** propose de nommer deux conseillers délégués et propose Madame Martine MEYER, et Monsieur Thomas CUNIN qui acceptent cette fonction.

Madame Martine MEYER est désignée conseillère municipale déléguée en charge de l'environnement, du fleurissement et de l'embellissement du village.

Monsieur Thomas CUNIN est désigné conseiller municipal délégué en charge de l'environnement.

**\*Course du 1<sup>er</sup> mai 2026**

Monsieur le Maire déclare que la course du muguet du 1<sup>er</sup> mai se déroulera comme chaque année. Il informe avoir pris un arrêté pour cette manifestation.

**\*Course d'orientation**

Monsieur le Maire rappelle que la course d'orientation aura lieu les 9 et 10 mai 2026 à BOURBACH-LE-BAS. Il indique que des coquelets et des tartes flambées seront proposées

**\*Ligue contre le cancer**

Monsieur le Maire informe avoir été contacté par la Ligue contre le cancer, afin d'organiser une rencontre pour présenter leur programme.

**\*Marché paysan**

Monsieur le Maire précise que le marché paysan est déplacé au 15 mai 2026 et que la RCSC fera l'animation.

**\*Fleurissement**

Monsieur le Maire indique qu'une commande groupée de fleurs est en cours, des flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres des administrés.

Concernant la plantation des fleurs dans la commune, il propose de retenir la date du 2 mai 2026.

\*Monsieur Thomas CUNIN fait le compte-rendu des réunions auxquelles il a assisté au sein de la SMTC.

Il explique également qu'un maillage de pièges à Frelons asiatique a été mis en place et que dans la commune nous disposons de 16 pièges et 5 supplémentaires posés par des particuliers.

\*\*\*\*\*

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 26 juin 2026 à 19h00  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 21h30.